

# RAPPORT D'ACTIVITES



*Station d'épuration de La Côtinière*

**ANNEE 2013**

# ***FINANCES & RESSOURCES HUMAINES***

---

Le Service Finances/Ressources a en charge :

**1. L'élaboration et de l'exécution des trois budgets du Syndicat: Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif :**

- *Paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat;*
- *Suivi et encaissement des subventions du Conseil Général, Agences de l'Eau et autres financeurs ;*
- *Suivi et encaissement des redevances eau potable et assainissement collectif ;*
- *Encaissement des autres recettes (redevances du service public d'assainissement non collectif, inspection TV, PFAC,...) ;*
- *Gestion active de la Dette ;*
- *Gestion de l'actif du Syndicat.*

**2. La clôture des comptes et de la production des comptes administratifs**

**3. La gestion des ressources humaines :** gestion de la paye, formation professionnelle, recrutement,...

**4. Le suivi des sinistres et la gestion des assurances**

Afin de mener à bien ces missions, le service dispose de 10 personnes : un chef de service et 9 agents.

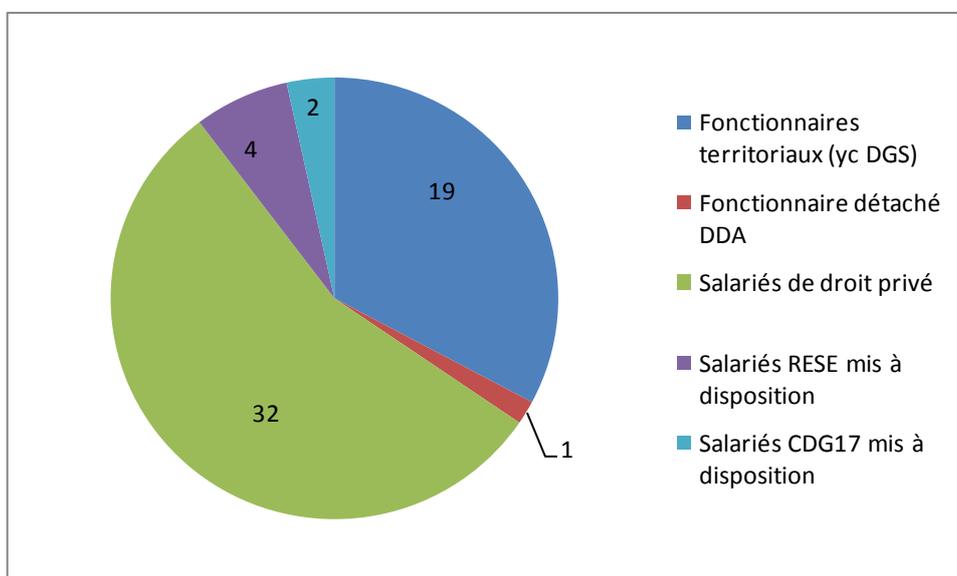
# 1 – Le Personnel

Au 31 décembre 2013, l'effectif du Syndicat des Eaux est de 58 salariés.

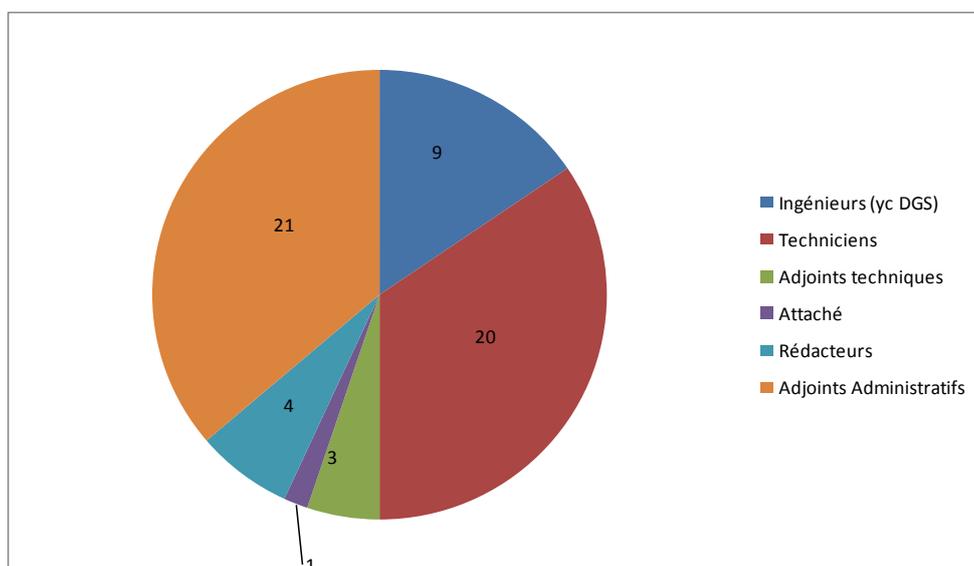
Les charges de personnel s'élèvent pour cet exercice à 2 616 K€ contre 2 501 K€ en 2012.

Fruit d'une évolution de sa qualification juridique (établissement public administratif puis établissement public industriel et commercial), le Syndicat des eaux emploie à la fois des personnels sous statut de droit public et des personnels de droit privé.

Répartition par statut



Répartition par métier



## 2 – Les chiffres clés du Budget EAU

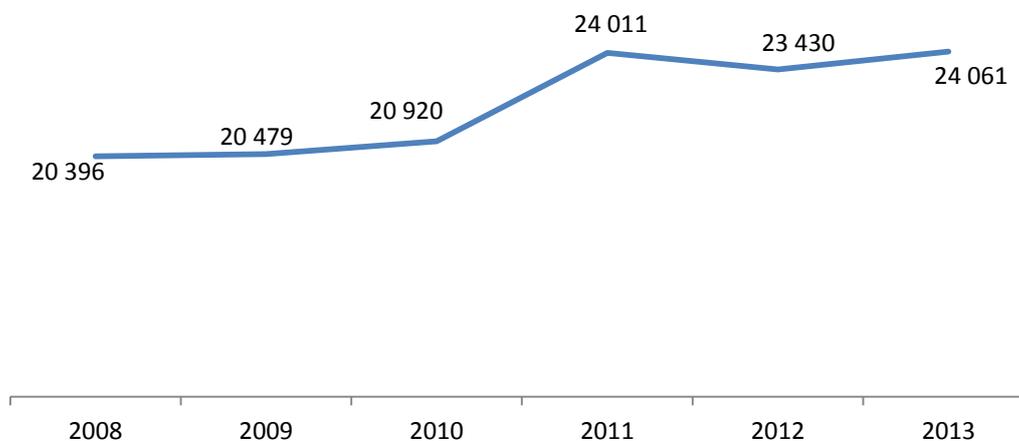
### Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<b>CA 2013</b>	<b>en %</b>
Vente d'eau et redevance	28 637	83,04%
Participation budgets annexes *	2 142	6,21%
Cotisation communale et participations diverses	283	0,82%
Autres produits de gestion	447	1,30%
Atténuation de charges	35	0,10%
Produits financiers	3	0,01%
Produits exceptionnels	1 706	4,95%
Quote-part de subv. virée au compte de résultat	1 234	3,58%

<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>34 487</b>	<b>100%</b>
---	---------------	-------------

(\*) *Quote-part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif*

La redevance amortissement représente 24,06 millions d'euros en 2013, soit 70% des recettes de fonctionnement. Les ventes d'eau en gros se sont élevées à 4,569 millions d'euros. Le montant important du poste « produits exceptionnels » a pour origine le règlement financier du contentieux de la retenue d'eau brute de Saint Hippolyte à hauteur de 1,437 million d'euros.



*Evolution de la redevance eau potable en K€*

## Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<b>CA 2013</b>	<b>en %</b>
Charges à caractère général	5 048	25,24%
Charges de personnel et frais assimilés	2 616	13,08%
Autres charges de gestion courante	123	0,62%
Charges financières	1 285	6,43%
Charges exceptionnelles	1 262	6,31%
Dotations aux amortissements et provisions	9 666	48,33%
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>20 000</b>	<b>100%</b>

48,3% des dépenses de fonctionnement de l'exercice est consacré aux dotations aux amortissements, soit presque 9,6 millions d'euros. En augmentation par rapport à 2012, elle constitue une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

Les charges à caractère générale recouvrent en particulier 1,53 million d'euros d'achat d'eau en gros et 2,128 millions d'euros de refacturation interne avec la RESE (facture « littorale »).

L'exécution de l'ensemble des dépenses du personnel s'effectue dans le budget eau potable. Lors des opérations de clôture des comptes, il est constaté dans ce dernier une recette correspondant à l'addition de la quote-part du budget assainissement collectif (1 060 K€) et de la quote-part du budget assainissement non-collectif (544 K€). Les dépenses nettes de personnel du budget eau s'élèvent en définitive à 1 012 K€.

Les charges financières 2013 (1,285 million d'euros) sont en diminution de 7.6% par rapport à 2012, traduisant la diminution de l'encours de la dette.

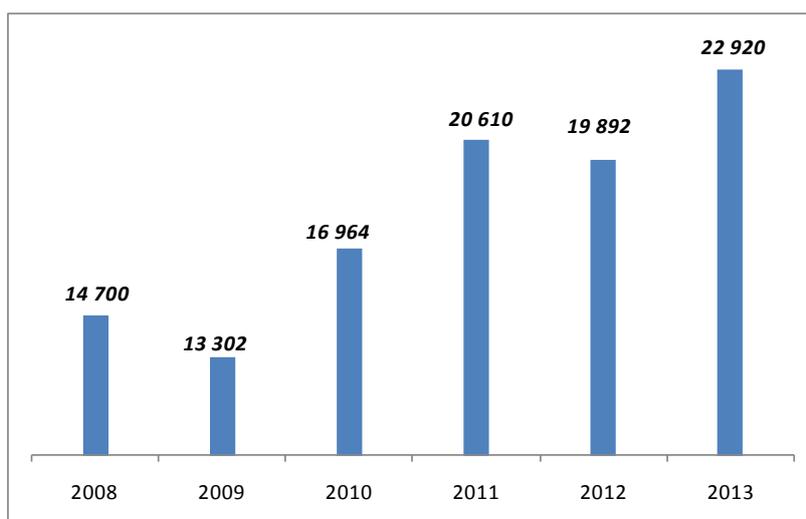
Le chapitre charges exceptionnelles recouvre notamment les participations versées par le Syndicat dans le cadre des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage collectivités locales.

## Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	<b>CA 2013</b>
Recettes de Fonctionnement (i)	34 487
Dépenses de Fonctionnement (ii)	20 000
<b>Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii)</b>	<b>14 487</b>

La section d'exploitation dégage un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2013 de presque de 14,5 millions d'euros. En ajoutant à ce montant les dotations aux amortissements, la valeur nette des éléments d'actifs cédés et en retranchant les produits de cession d'éléments d'actif et la quote-part de subvention virée au compte de résultat, on détermine la capacité d'autofinancement brut qui s'élève en 2013 à 22,9 millions d'euros. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 6,2 millions d'euros, le disponible effectif pour autofinancer les dépenses d'équipement brut s'élève à 16,7 millions d'euros.

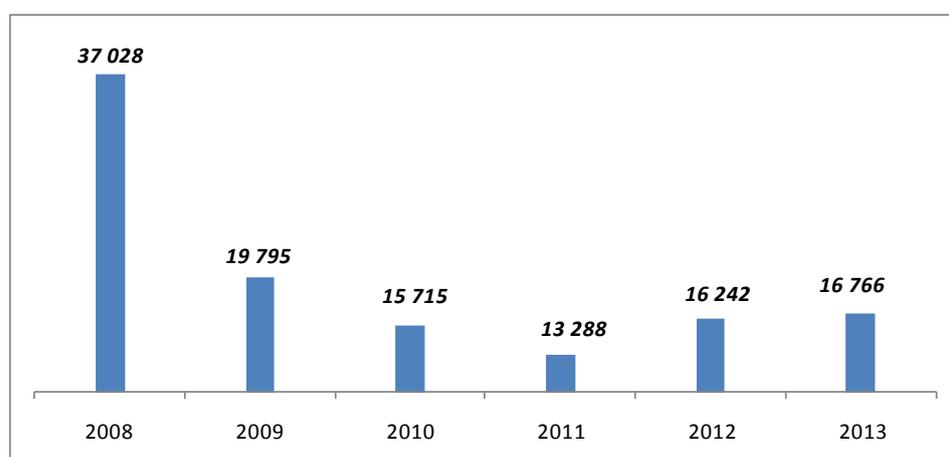
Evolution de la CAF brut en K€



### Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2013, le Syndicat des eaux a investi pour presque 16,8 millions d'euros.

Evolution des dépenses d'équipement brut en K€



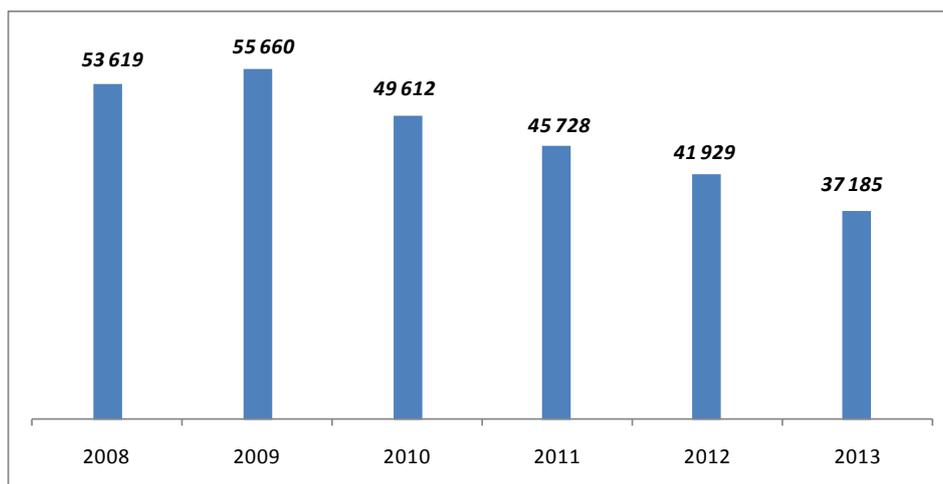
Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 1 269 K€ du Conseil Général de la Charente Maritime et 259 K€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire.

Par contre, le Syndicat a bénéficié de 1 488 K€ d'avances remboursables de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

<i>tableau de financement</i>	<b>2013</b>
dépenses équipement brut	16 766
opération cpte de tiers	35
dépenses diverses	40
<b><u>total dépenses d'invest.</u></b>	<b>16 841</b>
subvention Conseil Général 17	1 269
subvention Agences de l'Eau	259
Autres subventions	173
Avances remboursables (16)	1 488
Recettes diverses	12
Capacité autofinancement net	16 688
<b><u>total recettes d'invest.</u></b>	<b>19 889</b>
<b><u>Var. du fonds de roulement</u></b>	<b>3 048</b>
<b><u>fonds de roulement de cloture</u></b>	<b>20 178</b>

## L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2013, l'encours de la dette sur le budget eau est de 37 185 k€ et représente une capacité dynamique de désendettement de 1.62 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



Evolution de l'encours de la dette en K€

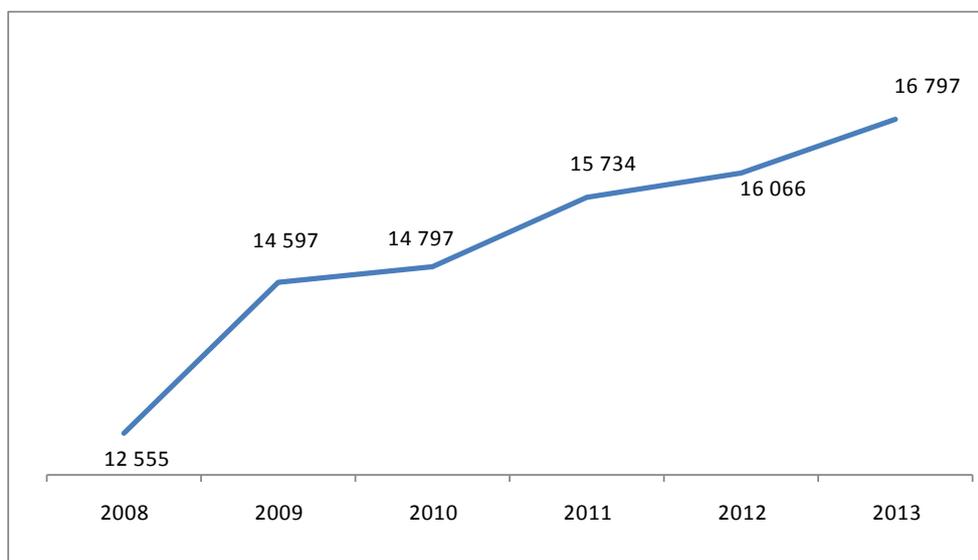
### 3 – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<b>CA2013</b>	<b>en %</b>
Prestations de service	18 563	93,84%
Autres recettes (cptes 74,75 et 76)	100	0,51%
Produits exceptionnels	176	0,89%
Quote-part de subv. virée au compte de résultat	943	4,77%
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>19 782</b>	<b>100%</b>

La redevance assainissement collectif représente 16,797 millions d'euros en 2013, soit plus de 84.9% des recettes de fonctionnement de ce budget. La participation pour raccordement à l'égout (PRE) s'est élevée en 2013 à plus de 1,5 million d'euros contre 2,1 millions en 2012. La diminution s'explique par le remplacement de la PRE par la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) au 1<sup>er</sup> juillet 2012, laquelle a généré moins de recettes sur cet exercice.

Evolution de la redevance assainissement collectif en K€



## Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<b>CA2013</b>	<b>en %</b>
Charges à caractère général	700	5,54%
Charges de personnel	1 060	8,39%
Autres charges (cptes 65 et 675)	10	0,08%
Charges financières	1 067	8,44%
Charges exceptionnelles	224	1,77%
Dotations aux amortissements et provisions	9 578	75,78%
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>12 639</b>	<b>100%</b>

Plus de trois quart des dépenses de fonctionnement est dévolu aux dotations aux amortissements (75.78%). C'est ainsi un montant de 9,578 millions d'euros qui vient alimenter la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Les charges financières ont diminué par rapport à 2012 (-10.4%), conséquence d'une diminution de l'encours de la dette.

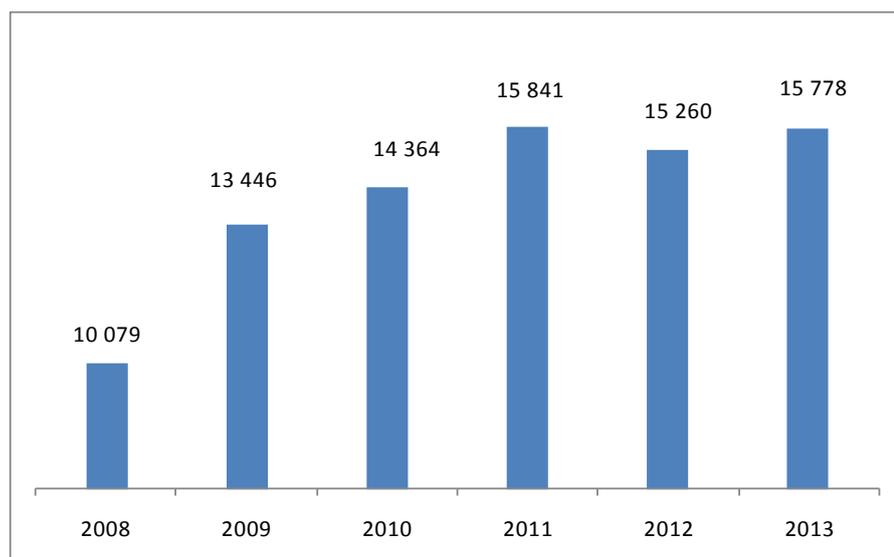
Les dépenses de personnel s'élèvent à 1067 K€ contre 1009 K€ en 2012. Les charges générales s'élèvent à 700 K€.

## Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	<b>CA2013</b>
Recettes de Fonctionnement (i)	19 782
Dépenses de Fonctionnement (ii)	12 639
<b>Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii)</b>	<b>7 143</b>

La section d'exploitation dégage un excédent de 7,143 millions d'euros. En ajoutant à ce montant les dotations aux amortissements, la valeur nette des éléments d'actifs cédés et en retranchant les produits de cession d'éléments d'actif et la quote-part de subvention virée au compte de résultat, on détermine la capacité d'autofinancement brut qui s'élève à 15,778 millions d'euros pour 2013. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 3, 282 millions d'euros, le disponible effectif pour autofinancer les dépenses d'équipement s'élève à 12,496 millions d'euros.

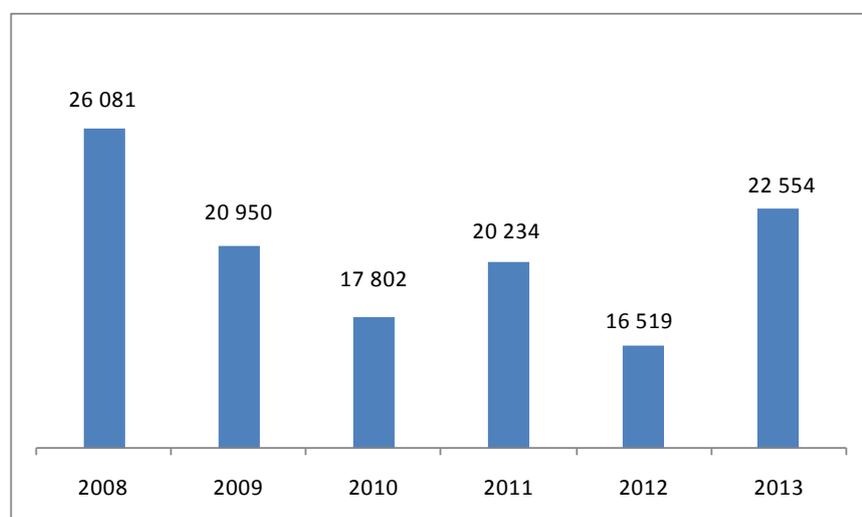
Evolution de la CAF brut en K€



## Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2013, le Syndicat des eaux a investi pour plus de 22,5 millions d'euros.

Evolution des dépenses d'équipement brut en K€

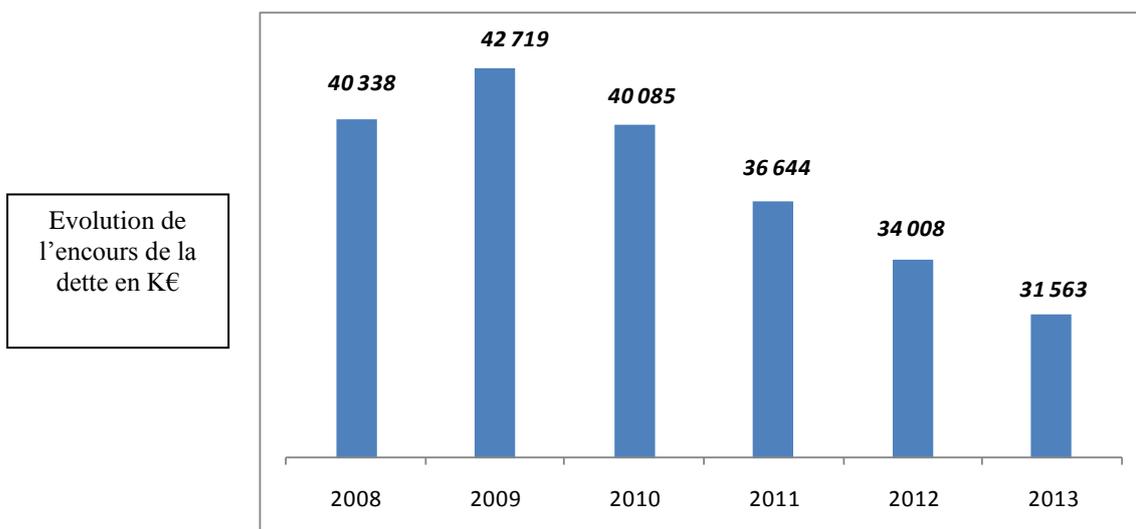


Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 5,308 millions d'euros du Conseil Général de la Charente Maritime et 2,763 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 838 K€ d'avances remboursables des agences de l'eau.

<i>tableau de financement</i>	<b>2013</b>
dépenses équipement brut	22 554
autres dépenses	15
<b><u>total dépenses d'invest.</u></b>	<b>22 569</b>
subvention Conseil Général 17	5 308
subvention Agences de l'Eau	2 763
Autres subventions	267
Avance remboursable	838
Cession d'actifs	-
Recettes diverses	12
Capacité autofinancement net	12 496
<b><u>total recettes d'invest.</u></b>	<b>21 684</b>
<b><u>Var. du fonds de roulement</u></b>	- 885
<b><u>fonds de roulement de cloture</u></b>	<b>3 891</b>

## L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2013, l'encours de la dette sur le budget assainissement collectif est de 31,5 millions d'euros et représente une capacité dynamique de désendettement de 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



## 4 – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget assainissement non collectif est essentiellement un budget de fonctionnement. Les dépenses d'équipement sont des dépenses liées à l'acquisition de véhicules de service et de mobiliers.

En 2013, l'activité du service assainissement non collectif ressort un résultat de fonctionnement de 28 K€.

	<b>CA 2013</b>	<b>en %</b>
Prestation de service	492	62,60%
Subvention exploitation	289	36,77%
Produits exceptionnels	5	0,64%
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>786</b>	<b>100%</b>

### Dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<b>CA 2013</b>	<b>en %</b>
Charges à caractère général	190	25,07%
Charges de personnel	544	71,77%
Autres charges de gestion courante	3	0,40%
Dotations aux amortissements et provisions	21	2,77%
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>758</b>	<b>100%</b>

### Résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	<b>CA 2013</b>
Recettes de Fonctionnement (i)	786
Dépenses de Fonctionnement (ii)	758
<b>Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii)</b>	<b>28</b>